Envoyé en préfecture le 22/10/2026
Reçu en préfecture le 22/10/2026
Publié le
ID : 056-215601162-20261020-2026_8_5-DE

COMMUNE DE LOCMARIAQUER
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du mardi 20 octobre 2026

L'an deux mil vingt-six le vingt octobre à 19 heures, le Conseil Municipal de la Commune de LOCMARIAQUER, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de LOCMARIAQUER sous la présidence de M. CAGNARD Hervé, Maire

Date de convocation

15 octobre 2026

Etaient présents : M. CAGNARD Hervé, Maire

M. HUET Guénhaël, Mme JEGO Anne-Marie, M. BEGKOYIAN Pierre, Mme CAREL Nicole, *Adjoints* ;

Mme RIO Annick, M. MATIGNON Philippe, M. CREQUER Jean-Claude, M. LE SOMMER Charles, Mme HERVE Nadia, Mme KERSUZAN Béatrice, Mme PIERINI Anne, *Conseillers municipaux* ;

En exercice : 19
Présents : 12

Représentés : M. HUET Pascal par M. CAGNARD Hervé
Mme DUVERGER Cécile par M. HUET Guénhaël
Mme LE ROY LEFEVRE Marie-Lise par Mme HERVE Nadia
M. BERTRAND Romain par Mme PIERINI Anne
M. JEANNOT Mathieu par M. BEGKOYIAN Pierre
Mme LE COTILLEC Clémence par Mme JEGO Anne-Marie

Absent : M. PASCO Yann

Votants : 18

Secrétaire de séance : Mme JEGO Anne-Marie

n°2026-8-5 : Avenant n° 8 au contrat de concession DSP avec l'UFCV pour l'Enfance Jeunesse

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Anne-Marie JEGO qui expose aux Conseillers que dans le cadre de la délégation de service public pour le service enfance-jeunesse confiée à l'UFCV, il apparait nécessaire de renforcer l'accueil périscolaire de St PHILIBERT au regard des fréquentations pour la période du 01 septembre 2026 au 01 juillet 2027.

Le comité de pilotage réuni le 28 septembre dernier a validé le coût supplémentaire s'élevant à 5 403,25 € détaillé comme suit coût salarial 4 719,00 € et frais de gestion de 14,5 % soit 684,25 € qui se rajoute au dernier montant du marché de 1 239 959,26 € TTC.

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

VALIDE l'avenant n°8 détaillé ci-avant portant le reste à charge à 1 245 362,51 € TTC sur la durée du contrat.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer cet avenant.

La secrétaire de séance
Anne - Marie JEGO

Le Maire,
Hervé CAGNARD

MAIRIE DE LOCMARIAQUER 56 (Morbihan)